

24. Que, au détriment de l'intérêt public, un contrat a été signé dans ou vers le mois de juin 1884, pour l'exécution des dits travaux, et que le dit Thomas McGreevy a subséquemment reçu le prix stipulé dans l'arrangement corrompu ci-dessus mentionné, savoir, une somme de \$22,000.

Pour juger intelligemment de cette accusation, il est nécessaire d'examiner les faits qui ont accompagné la passation du contrat primitif, la manière dont ce contrat a été exécuté jusqu'au moment où le contrat supplémentaire a été passé, la passation de ce contrat supplémentaire, et les paiements faits de temps à autre aux entrepreneurs.

Le contrat primitif a été passé le 17 août 1878, entre les Commissaires du havre de Québec et Larkin, Connolly et Cie.

Le contrat statuait qu'en considération de la somme de \$330,953.89, les entrepreneurs devaient construire et finir à Lévis un bassin de radoub de 500 pieds de longueur par 100 pieds de largeur, et le livrer aux Commissaires, complet, suivant les plans et devis, le ou avant le 1er juin 1882.

Les clauses les plus effectives avaient été insérées pour assurer les Commissaires du havre contre toutes réclamations pour travaux extraordinaires ou dommages, et pour imposer aux entrepreneurs toute responsabilité, non seulement pour insuccès ou délai dans l'exécution du contrat, mais encore pour la stabilité de l'ouvrage lui-même, et de tous ses agrès quand il serait construit.

Des clauses spéciales avaient été insérées pour faire retomber sur les entrepreneurs tous les risques et toute la responsabilité quant aux fondations sur lesquelles devait reposer n'importe quelle partie des ouvrages à ériger, ou à l'égard des matériaux provenant des excavations.

Nous parlons de ces clauses en passant, parce qu'on n'a paru en faire aucun cas lors de la passation du contrat supplémentaire avec les entrepreneurs ou du règlement de leurs réclamations.

Peu de temps après que le contrat eut été passé, des difficultés sont survenues relativement aux fondations des murs externes du bassin, mais la preuve ne fournit que peu de renseignements sur la nature ou la cause de ces difficultés.

En juin 1884, le contrat était encore loin d'être exécuté, et à cette date, il a été montré que les contracteurs avaient présenté un compte de \$40,659.74 pour travaux supplémentaires et qu'ils avaient reçu une somme additionnelle de \$141,326.80 pour prétendues dépenses occasionnées par la construction d'une digue auxiliaire qu'ils avaient dû faire afin d'obtenir une fondation pour les murs de l'extrémité extérieure du bassin.

Cet ouvrage avait été fait à la journée, et le gouvernement payait le coût des matériaux employés, mais les profits, allègue-t-on, étaient peu considérables.

Au printemps de 1884, Thomas McGreevy et Murphy conclurent un arrangement corrompu en vertu duquel McGreevy entreprit de faire raccourcir le bassin de 55 pieds, et de payer aux contracteurs une forte somme d'argent; de son côté Murphy, s'engagea, de la part de Larkin, Connolly et Cie, dans le cas où le bassin serait ainsi raccourci, et qu'une somme ronde leur serait payée pour l'achever à la fin de la saison de 1884, à payer à McGreevy tout ce que la compagnie recevait au-dessus de la somme de \$50,000. En même temps Murphy, soumit à McGreevy une estimation au crayon, préparée par l'ingénieur de la compagnie, un nommé Hume, montrant que l'achèvement du bassin coûterait \$43,980. Outre cette somme, un caisson devait coûter \$10,000, ce qui faisait en tout \$53,980 ou \$54,000, en chiffres ronds.

La preuve n'a pas démontré clairement si la somme à payer à McGreevy était de \$14,000 ou \$22,000, mais il paraît peu douteux qu'il devait avoir tout ce que les entrepreneurs recevraient au-dessus de \$50,000.

Peu de temps, après Robert McGreevy, qui n'était pas personnellement intéressé dans le contrat, se trouvait à Ottawa, et il écrivait à Murphy, le 13 mars 1884 (Pièce "U12") : "Je vais faire en sorte que mon frère voie Perley avec Valin, au sujet du bassin, avant mon départ."

Le 17 avril ou mai, il écrit encore à Murphy :

(Pièce "V12.")

"OTTAWA, 17, 1884.

MON CHER MONSIEUR,—Le résultat de l'entrevue entre Perley et mon frère est que Perley vous écrira pour s'assurer du prix auquel vous achèverez le bassin, donnant une garantie